

## Note à l'attention des membres du CUEP du 15 mai 2024

Au terme d'une réunion de travail et d'une réunion de négociation organisées conformément aux engagements pris par le Directeur général le 4 avril 2024, un projet d'accord relatif à un supplément d'intéressement au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est proposé.

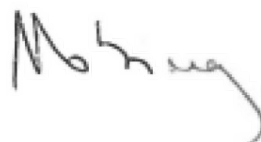
Son montant est établi à 700€ pour tous les personnels bénéficiaires de l'intéressement au titre de 2023, au regard du niveau des résultats consolidés 2023 du groupe CDC.

Pour des raisons de sécurisation de la campagne de placement qui devra être organisée, la date de versement de ce supplément d'intéressement est prévue au plus tard au 31 octobre 2024.

Le versement de ce supplément est rendu possible par l'application de l'accord triennal d'intéressement 2021-2023 qui a permis de constater le versement d'un intéressement au titre de l'exercice 2023.

Le projet d'accord d'intéressement 2024-2026, en cours de négociation, devra permettre d'intégrer en tout ou partie les sommes versées au titre des accords de supplément d'intéressement signés au cours des derniers exercices afin d'en pérenniser le bénéfice aux personnels de l'Etablissement public, sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés.

Par ailleurs, l'engagement est pris d'organiser une négociation sur une prime de partage de la valeur au titre de l'année 2024. Cette négociation s'appuiera sur les données relatives à l'exécution budgétaire Masse salariale 2024 et se déroulera, pour ce faire, à partir de la fin du troisième trimestre. Une réunion d'installation du cycle de négociation sera programmée dans la première quinzaine de juillet.



La Directrice des Ressources Humaines

Aurélie Robineau-Israël